

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/163

Objet : Autorisation de signature de la convention fixant les modalités de réservation de logements liées à la garantie d'emprunt accordée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnesénart réalisés par la SCIC d'HLM Essonne Habitat dans le cadre de l'opération de réhabilitation énergétique de 80 logements Résidence Les Oiseaux à Ris-Orangis

Séance du vendredi 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à l'issue de l'élection des délégués pour le scrutin sénatorial fixée à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 2 juin 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 34
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 10

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapou, Jérémy Kawouk, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Sandanakichenin Djanarthany

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Sofiane Seridji à Séverin Yapou, Josiane Berrebi à Grégory Gobron, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Omar Abbazi à Gil Melin, Sonia Schaeffer à Serge Mercieca, Dounia Lebik à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Souad Medani, Laurent Stillen à Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
9 juin 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/163

Objet : Autorisation de signature de la convention fixant les modalités de réservation de logements liées à la garantie d'emprunt accordée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart réalisés par la SCIC d'HLM Essonne Habitat dans le cadre de l'opération de réhabilitation énergétique de 80 logements – Résidence Les Oiseaux à Ris-Orangis

Solidarités

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Adjoint au Maire chargé des Solidarités, du logement et des Copropriétés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R 312-10 et R 441-5,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017 relative à l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

VU la délibération du Bureau Communautaire N°DEL-2019/265 du 2 juillet 2019 accordant sa garantie d'emprunt pour le prêt octroyé à la Société par la Caisse des Dépôt & Consignations rétrocedant à la Commune le contingent de logements accordé par la SCIC d'HLM Essonne Habitat en contrepartie de sa garantie d'emprunt et autorisant la Commune à conclure avec la Société une convention de réservation bilatérale, incluant le contingent rétrocedé par l'agglomération,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Solidarités et Modernisation du service public en date du 23 mai 2023,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a décidé par délibération de garantir, à hauteur de 100% les emprunts contractés par la SCIC d'HLM Essonne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Résidence Les Oiseaux, située du 11 au 17 Rue des Oiseaux à Ris-Orangis,

CONSIDERANT le projet de convention de réservation de logements entre la SCIC d'HLM Essonne Habitat, société coopérative d'intérêt collectif d'H.L.M, et la Commune de Ris-Orangis,

APRES DELIBERATION

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Ris Orangis et la SCIC d'HLM Essonne Habitat afin de fixer les modalités de réservation de logements liées à la garantie d'emprunt accordée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud-Seine- Essonne Sénart

2023/

réalisés par la SCIC d'HLM Essonne Habitat dans le cadre de l'opération de réhabilitation énergétique de 80 logements – Résidence Les Oiseaux située du 11 au 17 Rue des Oiseaux à Ris-Orangis.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la SCIC d'HLM Essonne Habitat.

DIT que 16 logements sont réservés à la commune pour une durée de 15 années correspondant à la durée de garantie des emprunts consentie à la SCIC d'HLM Essonne Habitat, incluant le contingent dévolu à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

PRECISE que l'implantation des logements ainsi identifiés ne saurait être modifiée sans l'accord express de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **20 JUIN 2023**

Publié le : **20 JUIN 2023**

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.



2023/

